



Département du Var  
Commune de Brignoles

**6.c.1**

## Notice

PLU prescrit par DCM      le 29/06/2006

PLU arrêté par DCM      le

## Note technique relative au réseau d'eau potable

### A. PRESENTATION GENERALE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

#### Structure

En 2011, la Ville de Brignoles a créé une entité dénommée « Régie des Eaux du Pays Brignolais ». Cette régie, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, est un établissement public à caractère industriel et commercial. Elle gère le service de l'eau potable sur le territoire de Brignoles depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011.

### B. DESCRIPTION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

#### Production d'eau

Nom des points de prélèvement concernés :

Code national	Nom du captage	Débit m3/j	Périmètre de protection	Etat proc.	Avis géologue	D.U.P. Date
083000934	SOURCE DE SAINT-SUMIAN	2 500	Non	En cours	27/06/2011	
083000935	PUITS PELICON	1300	Oui	Terminé	07/09/1982	13/06/1984
083000937	FORAGE DE NICOPOLIS	130	Non	En cours	30/08/2003	
083000938	FORAGE DES CENSIERS	54	Non	Terminé	16/12/1991	07/04/1997

La production totale en 2010 est de 1 426 259 m3.

La consommation totale d'eau de la commune en 2010 est de 999 071 m3.

#### Qualité de l'eau

Le suivi sanitaire est assuré par un contrôle réglementaire de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS).

D'après le rapport du Laboratoire de l'Environnement Nice Côte d'Azur daté du 22/11/2007, l'eau distribuée est d'une qualité conforme au titre II, chapitre 1<sup>er</sup> du Code de la Santé Publique.

Les différents points de contrôle sont effectués tout au long de l'année sur les unités de distribution de la commune. La synthèse de l'ARS pour 2010 est :

**Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).**

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
083000941	BASSIN DE SAINT-SUMIAN	TTP	2872	5		5	
083000942	STATION DU COLLET ROUGE	TTP	2490	2		2	
083000943	BASSIN DE NICOPOLIS	TTP	37	2		2	
083000944	BASSIN DES CENSIERS	TTP	40	2		2	
083000945	RESERVOIR LA DIME	TTP	2398	5		5	
083000946	ADDUCTION BRIGNOLES VIEILLE VILLE	UDI	7000	16		16	
083000947	ADDUCTION BRIGNOLES VILLE SUD-ES	UDI	500	7		7	
083000948	ADDUCTION BRIGNOLES NICOPOLIS	UDI	550	6		6	
083000949	ADDUCTION BRIGNOLES CENSIERS	UDI	530	7		7	
083000950	ADDUCTION BRIGNOLES VILLE NORD	UDI	6000	14		14	
<b>Total</b>				<b>66</b>		<b>66</b>	
<b>Taux de conformité</b>				<b>100,0 %</b>		<b>100,0 %</b>	

### Stockage de l'eau

Afin de maintenir la qualité bactériologique de l'eau distribuée, les réservoirs et les cuves de stockage d'eau potable sont nettoyés et désinfectés au minimum une fois par an.

Réservoirs	Capacité m3	Réservoirs	Capacité m3
Nicopolis	500	Collet Rouge	500
San Sumian (cuve 1)	500	Les Censiés	500
San Sumian (cuve 2)	500	La Dîme	2 500
San Sumian (bâche)	120		

### Réseau de distribution

Le réseau de distribution est de type maillé caractérisé par :

- Linéaire de canalisation: 127,3 km
- Longueur d'adduction : 0,2 km
- Longueur de distribution : 127,1 km
  - Dont canalisations : 96,6 km
  - Dont branchements : 30,5 km
- Nombre de branchements : 5 231

Les conduites les plus importantes (structurantes) ont un diamètre de 300 à 400 mm.

### C. SITUATION FUTURE A L'ECHEANCE DU P.L.U.

Au regard de l'accroissement de la commune prévu par le P.L.U., l'alimentation en eau potable des nouvelles zones d'extension ne devrait pas poser de difficultés techniques particulières sans que soient nécessaires de nouveaux ouvrages de captage ou de mise en pression.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable a été orienté analyse du système d'alimentation. Les priorités ont été le bilan besoins-ressources, la sécurisation de l'alimentation, la restructuration du réseau, et au final l'élaboration d'un programme de travaux Dans le cadre de ce programme, les travaux priorités sont :

<b>Opérations schéma directeur eau potable</b>	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
	2011-2015	2015-2020	2020-2030
Ressources (études & travaux) + amélioration existant du stockage : 1 M€ HT	X		
Stockage (augmentation de 5 000 m3) : 2,9 M€ HT		X	X
Renforcement réseaux à partir des réservoirs (3 km) : 2,9 M€ HT		X	
Renouvellement conduite prioritaire amiante ciment desserte Hôpital (1,1 km) : 0,7 M€ HT	X		
Renouvellement conduite amiante ciment (4,5 km) : 2,3 M€ HT	X	X	X
Renouvellement conduite 1 km/an sur 20 ans : 11 M€	X	X	X
Extension réseau : Raccordement de la totalité des zones urbaines + ZAC Nicopolis : 1,7 M€ HT	X		
Extension réseau en fonction de la capacité du système hydraulique globale à supporter ces nouvelles charges 9,1 M€ HT		X	X

### D. CONCLUSION.

L'alimentation en eau potable de la commune de Brignoles, y compris des différents secteurs d'aménagements prévus, ne pose pas de problème technique particulier.

# COMMUNE DE BRIGNOLES PLAN LOCAL D'URBANISME

## Annexe Sanitaire

### Note technique relative à l'assainissement

#### A. PRESENTATION GENERALE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

##### Structure

En 2011, la Ville de Brignoles a créé une entité dénommée « Régie des Eaux du Pays Brignolais ». Cette régie, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, est un établissement public à caractère industriel et commercial. Elle gère le service d'assainissement collectif sur le territoire de Brignoles depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011.

#### B. DESCRIPTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

##### Traitement et capacité épuratoire

La ville de Brignoles dispose de deux installations de dépollution.

Station d'épuration du Vabre : 20 000 Eh

Station d'épuration de Nicopolis : 300 Eh

Le volume traité en 2010 est 1 118 804 m<sup>3</sup>.

##### Protection environnementale

Les boues produites sont évacuées en filière de compostage. En 2010, le tonnage en matières sèches est de 437,9 tonnes et le taux de conformité des rejets 100,0 %.

##### Postes de relevages

Nom du Poste	Débit en m <sup>3</sup> /h	Nom du Poste	Débit en m <sup>3</sup> /h
Bréguières 1	9	Bréguières 2	9
Censiers	2	Charles Gaou	10
Cibelle	20	Dentelle	10
Nicopolis	20	Pré de Pâques	50
Quartier du Pin	10	Route des vins	60
ZI	45	Ceinture A	30
Ceinture B	30	Ceinture C	35
Ceinture D	35		

## Réseau de distribution

Le réseau est constitué de 78 km de canalisations unitaires réparties entre :

Canalisation gravitaires 75 902 (ml)

Canalisations de refoulement 2 222 (ml)

Le nombre de branchements en eaux usées séparatifs est de 4 243 ;

## C. ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

L'assainissement non collectif est particulièrement présent sur la commune en raison de l'existence d'un habitat diffus important éloigné du réseau public. Un Service Public Intercommunal d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé le 13 décembre 2005 par la Communauté de Communes du Comté de Provence qui a pour objectif de contrôler la conception des équipements neufs et de vérifier le bon fonctionnement des installations existantes.

Les filières préconisées sur le territoire doivent présenter un dispositif de prétraitement et un dispositif de traitement des effluents récoltés. Le dimensionnement et la composition de ces installations font l'objet systématique d'une étude pédologique à la parcelle afin de vérifier la compatibilité des sols avec le système choisi.

Les contrôles des équipements existants depuis 2006 ont permis lancer des procédures de mise aux normes des fosses existantes en disfonctionnement et parfois génératrices de pollution.

## D. SITUATION FUTURE A L'ECHEANCE DU P.L.U.

Le schéma directeur d'assainissement collectif a été orienté analyse du système de traitement et de collecte des eaux usées. Les priorités ont été le bilan besoin-capacité épuratoire, l'élimination des eaux parasites, la restructuration du réseau, et au final l'élaboration d'un programme de travaux. Dans le cadre de ce programme, les travaux priorités sont :

Opérations schéma directeur assainissement	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
	2011-2015	2015-2020	2020-2030
Extension STEP (7,6 ⇒ 8,2 M€ HT)	X		
Collecteur rive gauche (1,7 M€ HT)	X		
Réhabilitation réseau par élimination des eaux parasites (0,5 ⇒ 1 M€ HT) : Lebrun, Ottaviani, Collège, ST François, Mistral, Beal, Szamotuly	X	X	
Réhabilitation réseau grès (2,5 M€ HT) : 6 500 ml à renouveler au total dont 160 ml déjà inspectés		X	X

Extensions réseau : Raccordement de la totalité des zones urbaines : 3,2 M€ HT	X	X	
Extensions réseau : Raccordement de la totalité des logements prévu dans le projet PLU : 10,6 M€ HT		X	X

#### D. CONCLUSION

La Commune réalise le zonage d'assainissement collectif / non collectif.

La collecte, le transport et le traitement de l'assainissement collectif de la commune de Brignoles, y compris des différents secteurs d'aménagements prévus, ne posent pas de problème technique particulier.

# COMMUNE DE BRIGNOLES

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Annexe Sanitaire

## Note technique relative au Eaux pluviales

### A. ETAT DES LIEUX

La gestion des eaux pluviales est organisée en régie par les services municipaux de Brignoles. Le réseau pluvial est entièrement séparatif. Il est constitué de canalisations enterrées ou de fossés ouverts en rejet direct dans le Caramy (sans traitement, sauf sur certains dispositifs privés). De nombreux débordements ont lieu en cas de fortes pluies en raison de l'absence d'étanchéité sur certains secteurs, du fonctionnement inversé de certains déversoirs d'orage.

Plusieurs bassins de traitement ont été créés en amont du secteur urbain sur les secteurs de ruissellement. La ZA de Nicopolis est également équipée en bassins de rétention, mais pas la zone des Consacs (pas ou peu de traitement de la pollution chronique ou accidentelle aux hydrocarbures).

### B. DIAGNOSTIC

Les principaux dysfonctionnements sont :

- Mise en charge de temps sec,
- Traces de mise en charge et débordements de temps de pluie,
- Présence d'eau claire parasite sur certains tronçons,
- Présence d'hydrocarbures,
- Quelques rejets en milieu naturel en 2007.

Au niveau de la station d'épuration, sont recensés :

- Effluents urbains,
- Variation : sensibilité aux eaux parasites et de pluies, caractère non saisonnier de l'effluent,
- Qualité de traitement conforme à la réglementation mais dépassements ponctuels lors des dépassements de capacité...

Le réseau du centre-ville est actuellement saturé et en mauvaise état.

### C. SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES PLUVIAL

Un Schéma Directeur des Eaux Pluviales est actuellement en cours de réalisation. Il permet une gestion globale et cohérente de la problématique liée aux eaux pluviales, notamment en planifiant les actions à mettre en œuvre pour la collecte et l'évacuation des eaux pluviales. Le diagnostic a permis de mettre en évidence les insuffisances et dysfonctionnements actuels et ceux induits par le développement de la commune. Plusieurs points noirs et dysfonctionnements ont été recensés en termes de ruissellements et de débordements. La création de nouveaux bassins est à l'étude dans le



cadre du Schéma Directeur. Il recommande également des dispositifs de traitement installés pour tous les exutoires, avant rejet au milieu naturel.

Ainsi, les enjeux relatifs aux eaux pluviales sont de :

- maîtriser les eaux pluviales afin de ne pas augmenter ni aggraver les risques d'inondation,
- mettre en place des systèmes de traitement afin d'éviter les risques de pollution des milieux naturels.

## D. BESOINS FUTURS ET RACCORDEMENTS

Il est prévu le développement futur en rive Gauche du Caramy d'un collecteur, afin de soulager le réseau du centre-ville

En ce qui concerne le quartier Nicopolis, 3 solutions sont à l'étude : le transfert des effluents de la ZAC vers la station d'épuration de Brignoles, la création d'une nouvelle station d'épuration sur un site extérieur, ou le maintien de l'actuelle station.

### Synthèse des travaux proposés – Programmation 2009 -2025

(source : Comité de pilotage du 21 juin 2010)

N°Fiches Actions	Localisation des travaux / Désignation des Travaux	Désignation / Ratio	Ordre de Priorité	Coût estimé (Maîtrise d'Œuvre)	
1	Secteur Cante Perdrix, nord de la déviation	- création d'un bassin de rétention de 5000 m3 à ciel ouvert avec une hauteur utile de stockage de l'ordre de 1,30 m et un orifice de 300 mm en sortie, pour un débit de fuite maximum de 410 l/s ; - création d'un réseau pour l'alimentation du bassin (franchissement du chemin en Ø900) ; - connexion au franchissement sous la déviation.	Insuffisance actuelle du réseau < 2	1	166 551 €
		Insuffisance future du réseau > 10			
2	Chemin de Viguière (chemin de ceinture)	Mise en place d'un réseau enterré le long du chemin de ceinture : - canalisation en Ø800 en amont, - canalisation en Ø1000 jusqu'au chemin de Bonavaou, - canalisation en Ø1200 en aval, jusqu'au Carami. Suppression de la connexion vers le chemin de Beauvèsé.	Insuffisance actuelle du réseau < 2	1	953 092 €
		Insuffisance future du réseau > 10			
3	Secteur La tour / Viguière - Chemin de Gigéri	- création d'un bassin de rétention de 9000 m3 à ciel ouvert avec une hauteur utile de stockage de l'ordre de 3,00 m et un orifice de 700 mm en sortie pour un débit maximum de 1,8 m3/s avant déversement ; ce bassin sera éventuellement paysager ; - recalibrage du fossé en amont du bassin ; - création du réseau exutoire en Ø800 jusqu'au Ø1200 en aval.	Insuffisance actuelle du réseau < 2	1	456 471 €
		Insuffisance future du réseau > 10			
4	Secteur Viguière	- déconnexion du réseau du chemin de ceinture avec celui du chemin de Beauvèsé ; - condamnation du Ø 400 entre les regards R359 et R360 ; - recalibrage du tronçon R358 - R355 en Ø 800 ; - recalibrage du tronçon R357 - R362 en Ø 800.	Insuffisance actuelle du réseau < 2	2	25 950 €
		Insuffisance future du réseau 10			
5	Ancienne RN7	- recalibrage du réseau avec une section croissante de l'amont vers l'aval ; - prolongement du réseau nord sous le rond point pour rejoindre l'autre branche.	Insuffisance actuelle du réseau < 2	3	579 387 €
		Insuffisance future du réseau 10			
6	Chemin de San Sumian - Boulevard des Voutes	- aménagement de la parcelle DDE (n°185) en bassin n de rétention paysager de 8 000 à 10 000 m3, avec un débit de fuite maximum de 0,24 m3/s ; - création d'un réseau de collecte et l'alimentation en amont du bassin (Ø800) ; - recalibrage en Ø500 du réseau entre les regards R105 et R107 et suppression de la contre-pente ; - recalibrage du réseau entre les regards R108 et R111 (cadre puis fossé l = 1,10 m ; L = 3,70 m ; h = 0,65 m).	Insuffisance actuelle du réseau < 2	1	568 931 €
		Insuffisance future du réseau > 10			
7.1	Chemin de Saint-Pierre	- création d'un bassin de rétention sous voirie par la mise en place de 4 cadres de section intérieure 1,80 m x 1,80 m en parallèle, sur 190 m de linéaire (soit un volume de 1800 m3), avec raccordement vers le bassin proposé sous le terrain communal (fiche n°7.2)	Insuffisance actuelle du réseau < 2	1	2 367 088 €
		Insuffisance future du réseau > 10			
7.2	Secteur Saint Pierre, avenue du Souvenir Français	- création d'un réseau de collecte le long du chemin de Brignoles à Camps (Ø800 et Ø800) ; - création d'un bassin de rétention enterré de 4800 m3 sous le Jardin Lanse (terrain de boules) - débit de fuite maxi de 260 l/s, puis stockage éventuel en surface pour les occurrences supérieures ; - raccordement de l'exutoire au réseau du cours de la Liberté.	Insuffisance actuelle du réseau < 2	2	2 489 865 €
		Insuffisance future du réseau 10			
7.3	Cours de la Liberté, boulevard Saint-Louis	- recalibrage en Ø600 entre les regards R23 et R21 ; - recalibrage en Ø600 entre les regards R21 et R16 ; - recalibrage en Ø1000 entre les regards R16 et R30 ; - recalibrage en Ø1200 entre les regards R30 et R38 ; - création d'un maillage (déséstage) vers la rue Jules Ferry (Ø300).	Insuffisance actuelle du réseau < 2	3	236 076 €
		Insuffisance future du réseau > 10			
7.4	Secteur Saint Pierre, Rue des Rhodes	- recalibrer le tronçon entre les regards R76 et R72 en 800 - créer un réseau en Ø600 puis Ø800 pour se piquer sur le pluvial du cours de la Liberté ; - abandonner la branche vers l'Hôpital (tronçon R72 à R69).	Insuffisance actuelle du réseau < 2	3	174 714 €
		Insuffisance future du réseau > 10			
7.5	Secteur Burlière, chemin de la Burlière	Cet aménagement consiste à recalibrer l'ensemble du réseau le long du chemin de la Burlière en Ø800 avec une pente régulière vers le Carami (suppression des contre-pentes dirigeant une partie du flux vers le réseau du chemin du Béal). D'autre part, la contre-pente du réseau de la rue du Petit Paradis pourra également être supprimée dans le cadre de travaux d'opportunité.	Insuffisance actuelle du réseau < 2	3	321 380 €
		Insuffisance future du réseau 10			
8	Rue Curry	- recalibrage du réseau le long de la rue Curry en Ø500 (R61 à R166).	Insuffisance actuelle du réseau < 2	3	51 912 €
		Insuffisance future du réseau > 10			
9	Avenue de Lattre de Tassigny, Rue Joseph Lombat	- recalibrage du réseau le long du boulevard de Lattre de Tassigny en Ø600 (R123 à R128) ; - recalibrage du réseau le long de la rue Joseph Lombat en Ø600 (R128 à R166).	Insuffisance actuelle du réseau < 2	3	158 517 €
		Insuffisance future du réseau > 10			

10	Secteur de la Dîme	- recalibrage du réseau de la rue du Docteur Jaubert (Φ1000). Afin de supprimer la diminution de section existant au regard R154 de réduire les vitesses d'écoulement dues à la forte pente entre R154 et R150, une chute pourra être créée poursuivie d'une canalisation en 600 mm de diamètre à la place du Φ500 actuel.	Insuffisance actuelle du réseau	< 2	3	3 218 173 €
			Insuffisance future du réseau	10.00		
11	Lotissement Les Muscades	- suppression de l'exutoire en Φ400 sur le BR R224 pour ne conserver que le Φ300 ; - recalibrage de l'alimentation de ce bassin en Φ500 ; - recalibrage du tronçon R221 - R220 en Φ500.	Insuffisance actuelle du réseau	< 2	1	35 920 €
			Insuffisance future du réseau	> 10		
12	Secteur Vabre - avenue Bruneck Brunico - chemin de Vabre	- création d'un réseau en Φ1500 entre R208 et R231 ; - recalibrage en Φ1500 entre R428 et R206 ; - mise en place d'un caniveau béton l = 1,00 m x h = 1,50 m entre R231 et R234 ; - suppression de la connexion entre R211 et R182 ; - recalibrage en Φ500 entre R211 et R209 ; - recalibrage en Φ1000 entre R209 et R208 ; - recalibrage en Φ1200 entre R164 et R208 ; - recalibrage en Φ1000 entre R160 et R161.	Insuffisance actuelle du réseau	< 2	3	1 015 053 €
			Insuffisance future du réseau	5		
13.1	Rue Sadi Carnot - avenue F. Mistral - rue Ottaviani - rue Cariamette	- création d'une décharge depuis le Canal des Prisons (R280); - recalibrage en cadre l = 3,00 m x h = 1,00 m entre la décharge et R274 ; - recalibrage en Φ1000 entre R60 et R280 ; - recalibrage en Φ600 entre R288 et R286.	Insuffisance actuelle du réseau	< 2	3	1 182 432 €
			Insuffisance future du réseau	10.00		
13.2	Chemin de Cumin, chemin de la Celle	- recalibrage en Φ800 entre R93 et R96 ; - recalibrage e toréation en Φ600 entre R109 et R85 ; - recalibrage en Φ800 entre R85 et R90 ; - recalibrage en Φ600 entre R90 et R114 ; - recalibrage en canal terre h = 1,50 m - l = 3,00 m - L = 7,00 m entre R114 et R250 ; - création d'un bassin de rétention longitudinal h = 1,00 m - l = 14,00 m - L = 20,00 m entre R253 et R271 (360 m) ; - recalibrage en cadre h = 0,75 m x l = 1,00 m entre R267 et R270.	Insuffisance actuelle du réseau	< 2	3	602 148 €
			Insuffisance future du réseau	10		
13.3	Secteur Mistral - SNCF	- création d'un réseau en Φ1000 en amont de R102 ; - création et recalibrage de réseau en Φ1000 en amont de R95 ; - recalibrage en Φ800 entre R95 et R98 ; - création d'un cadre h = 1,00 x l = 3,00 entre R98 et M3 ; - création d'un réseau en Φ600 entre M3 et M2 ; - création d'un canal terre h = 1,50 m - l = 2,00 m - L = 8,00 m entre M2 et M4 ; - création d'un bassin de rétention longitudinal h = 1,50 m - l = 10,00 m - L = 16,00 m (long de 130 m) - 2 orifices Φ600 en sortie ; - création d'un bassin de rétention longitudinal h = 1,50 m - l = 12,00 m - L = 16,00 m (long de 130 m) - 2 orifices Φ600 en sortie.	Insuffisance actuelle du réseau	< 2	3	695 454 €
			Insuffisance future du réseau	10		
14	Chemin de Beauvésé	- création d'un réseau de collecte en Φ500 le long du chemin et raccordement au fossé aval.	Insuffisance actuelle du réseau	< 2	3	135 342 €
			Insuffisance future du réseau	> 10		
15	Chemin du Val	- création d'un réseau de collecte en Φ500 le long du chemin et raccordement au fossé aval.	Insuffisance actuelle du réseau	< 2	3	161 916 €
			Insuffisance future du réseau	> 10		
16	Quartier du Pin	Sur ce secteur dépourvu d'assainissement pluvial, l'étude ANTEA de 2003 prévoyait un bassin de rétention de 8000 m3 sur un emplacement réservé. Cet aménagement semble aujourd'hui irréalisable et la surface disponible est réduite de moitié, soit : - création d'un bassin de rétention de 3000 m3 utiles.	Insuffisance actuelle du réseau	< 2	3	296 640 €
			Insuffisance future du réseau	> 10		
17	Secteur Collet Redon	- création d'un fossé d'évacuation jusqu'au Vallon de Pourraque.	Insuffisance actuelle du réseau	< 2	3	11 217 €
			Insuffisance future du réseau	> 10		

# COMMUNE DE BRIGNOLES

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Annexe Sanitaire

#### Note technique relative à la gestion des déchets

##### A. LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Var a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 24 janvier 2004. Il est en cours d'actualisation afin d'intégrer les orientations actées par la délibération du Conseil Général, à savoir : « l'amélioration du tri des déchets en amont, le principe de territorialisation, et l'émergence privilégiée de projets sous maîtrise d'ouvrage publique. »

L'objectif du plan est d'assurer une cohérence départementale dans la gestion des déchets, notamment par la mutualisation des équipements (centres de tri, déchetteries, centres de stockage) prévue par zone de regroupement.

Ce plan présente un état des lieux de la gestion des déchets dans le département. Il fixe des objectifs de valorisation à l'horizon 2005 et 2010, ainsi que des mesures permettant d'atteindre ces objectifs. Ainsi, les principaux objectifs pour le département du Var sont de :

- supprimer les décharges brutes (70 dans le Var) : elles seront soit supprimées, soit transformées en dépôts d'inertes voire en déchetteries,
- rechercher des solutions de valorisation ou de mise en décharge pour gravats et inertes,
- développer les collectes sélectives de verre, carton, plastiques et métaux,
- collecter séparément les déchets fermentescibles contenus dans les ordures ménagères,
- collecter séparément les déchets verts,
- séparer les déchets industriels banals,
- réutiliser et recycler les emballages et matériaux recyclables, déchets organiques, boues d'épuration,
- récupérer et réutiliser l'énergie contenue dans les déchets,
- valoriser les mâchefers,
- stocker les déchets ultimes.

La collecte, le transport, la valorisation et l'élimination des déchets de la commune de Brignoles sont gérés par le SIVED (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation, le transport et l'Elimination des Déchets).

## B. TRAITEMENTS ET VALORISATIONS

Les ordures ménagères collectées dans les bacs individuels, de regroupement ou dans les sacs transitent par les quais de transfert soit de Brignoles, soit de Roquebrussanne. Elles sont acheminées vers l'ISDND du Cannet des Maures pour y être enfouies conformément à la réglementation en vigueur.

Les emballages en mélange qui sont collectés en bac individuel, de regroupement, dans les sacs jaunes ou dans les colonnes jaunes sont transportés au Centre de Tri du Muy. Ils y sont triés, par matériau puis acheminés vers les repreneurs pour recyclage.

Les verres et journaux, magazines, revues collectés dans les colonnes vertes et bleues sont également apportés au centre de tri du Muy pour y être repris par la filière en vue de recyclage.

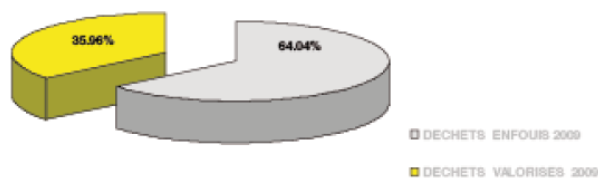
Les piles sont récupérées dans les colonnes à piles installées dans les bâtiments publics. Elles sont récupérées par Corepile qui va ensuite les trier et les valoriser. Le fer est utilisé pour réaliser de la coutellerie ou des disques de frein. Le métal est recyclé dans les métallurgies tandis que le mercure, le zinc et le manganèse sont affinés.

Les textiles sont collectés par l'Association Kroc'Can à Toulon qui les valorise (récupération, restauration, don, vente).

**TAUX DE VALORISATION  
SIVED 2010**



RAPPEL TAUX DE VALORISATION SIVED 2009



## C. COLLECTE

La collecte des ordures ménagères s'effectue tous les jours en centre-ville et dans la vieille ville, et deux fois par semaine pour tous les autres secteurs.

La collecte des emballages ménagers s'effectue en porte à porte (PAP) et en Points d'Apport Volontaire (PAV). Le papier et le verre sont collectés en Points d'Apport Volontaire seulement.

Les déchets issus de la collecte sélective (emballages, papier et verre) sont ensuite envoyés vers le centre de tri du Muy pour être triés par matériau, avant d'être acheminés vers des filières de recyclage.

Une colonne pour les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux a été installée au centre hospitalier de Brignoles.

En 2009, la quantité de déchets collectés (ordures ménagères, verre, emballages et papier) à l'échelle du SIVED est de 414 kg/an/habitant ; contre 391 kg/an/habitant en moyenne nationale (2007 – Source : ADEME) et 517 kg/an/habitant en moyenne départementale (2007 – Source : ADEME). A laquelle s'ajoutent les autres types de déchets : encombrants, déchets verts, textiles, cartons, gravats, bois, ferrailles, ... Ainsi, la moyenne des déchets d'un habitant (au sein du SIVED) en 2009 est de 668 kg ; ce qui correspond à la moyenne départementale de 669 kg/an/habitant.

Le volume total de déchets traités à Brignoles en 2009 (dont les apports des professionnels) s'élève à 12 227 tonnes, soit une augmentation de 2% par rapport à 2008. On constate, entre 2008 et 2009, une augmentation de 42% des déchets valorisés (soit 35% des déchets traités par le SIVED) et une diminution de 11% des déchets enfouis (soit 65% des déchets traités).